

# **UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2024**

### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1.669.927 dinars, un actif net de 1.636.086 dinars et un déficit de la période de 21.202 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes post Conclusion***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 80,48% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 19,52% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en titres émis par « ATTIJARI BANK » représentent à la clôture de la période 10,43% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 Avril 2024

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Wael KETATA**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2024**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>Année 2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	1 343 883	967 454	1 326 419
Actions et droits rattachés		1 343 883	967 454	1 326 419
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		326 044	242 996	273 426
Disponibilités		326 044	242 996	273 426
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 669 927</b>	<b>1 210 450</b>	<b>1 599 845</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	9 585	7 310	5 844
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	24 256	29 026	24 897
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>33 841</b>	<b>36 336</b>	<b>30 742</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	7	1 628 926	1 184 824	1 550 316
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		19 883	-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(12 723)	(10 710)	18 787
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 636 086</b>	<b>1 174 114</b>	<b>1 569 103</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 669 927</b>	<b>1 210 450</b>	<b>1 599 845</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	-	-	73 528
Dividendes		-	-	73 528
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		-	-	73 528
Charges de gestion des placements	9	(5 411)	(4 132)	(21 357)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		(5 411)	(4 132)	52 170
Autres charges	10	(6 903)	(6 625)	(28 946)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(12 313)	(10 757)	23 224
Régularisation du résultat d'exploitation		(410)	47	(4 438)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		(12 723)	(10 710)	18 787
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		410	(47)	4 438
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(9 311)	(10 254)	112 828
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		840	-	(37 793)
Frais de négociation de titres		(418)	(117)	(1 859)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>(21 202)</b>	<b>(21 128)</b>	<b>96 401</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01  au 31/03/2024	Période du 01/01  au 31/03/2023	Année 2023
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>(21 202)</b>	<b>(21 128)</b>	<b>96 401</b>
Résultat d'exploitation	(12 313)	(10 757)	23 224
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 311)	(10 254)	112 828
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	840	-	(37 793)
Frais de négociation de titres	(418)	(117)	(1 859)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>88 185</b>	<b>(23 346)</b>	<b>254 114</b>
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	92 253	-	493 800
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 023)	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	706	-	(45 400)
<b>Rachats</b>			
- Capital	(1 798)	(26 200)	(208 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	67	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	(19)	2 854	14 614
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>66 983</b>	<b>(44 474)</b>	<b>350 515</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	1 569 103	1 218 588	1 218 588
En fin de période	1 636 086	1 174 114	1 569 103
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	16 385	13 536	13 536
En fin de période	17 341	13 274	16 385
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>94,348</b>	<b>88,452</b>	<b>95,765</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>(1,48%)</b>	<b>(1,75%)*</b>	<b>6,37%</b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2024

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable Actions de type capitalisation, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 24 Février 2000 à l'initiative de la société « UBCI » sous forme mixte et a reçu l'agrément du Ministre des finances, en date du 10 janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, l'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV est confiée à la Société « UBCI BOURSE », le dépositaire étant l'« UBCI ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 mars 2024.

### 3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2024 à 1.343.883 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif Net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>			<b>1 334 264</b>	<b>1 343 883</b>	<b>82,14%</b>
<b>Actions</b>			<b>1 334 264</b>	<b>1 343 883</b>	<b>82,14%</b>
TN0001600154	ATTIJARI BANK	3 400	174 100	174 100	10,64%
TN0001800457	BIAT	1 835	164 811	166 367	10,17%
TN0002200053	BT	6 000	31 140	32 100	1,96%
TN0007550015	CITY CARS	10 442	121 535	133 407	8,15%
TN0007670011	DELICE HOLDING	9 700	142 079	109 591	6,70%
TN0007570013	EURO CYCLE	9 949	235 030	116 682	7,13%
TN0007740012	SAMI	23 315	69 136	125 901	7,70%
TN0001100254	SFBT	8 500	105 031	123 259	7,53%
TN0006560015	SOTUVER	9 395	31 321	123 065	7,52%
TN0007440019	TELNET	25 000	160 656	125 775	7,69%
TN0007270010	TPR	19 950	82 879	97 376	5,95%
TN0007720014	UNIMED	2 251	16 545	16 261	0,99%
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1 334 264</b>	<b>1 343 883</b>	<b>82,14%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>80,48%</b>

#### NOTE 5 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste totalise au 31 mars 2024 un montant de 9.585 dinars contre 7.310 dinars à la même date de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	1 546	1 181	1 670
Dépositaire	804	614	417
Distributeurs	7 236	5 515	3 757
<b>TOTAL</b>	<b>9 585</b>	<b>7 310</b>	<b>5 844</b>

#### NOTE 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste totalise au 31 mars 2024 un montant de 24.256 dinars contre 29.026 dinars à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat, retenue à la source	107	324	-
CMF	138	102	140
Charges à payer	24 011	28 600	24 757
<b>TOTAL</b>	<b>24 256</b>	<b>29 026</b>	<b>24 897</b>

#### NOTE 7 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2024 se détaillent ainsi :

##### Capital au 31-12-2023

Montant	1 550 316
Nombre de titres	16 385
Nombre d'actionnaires	38

##### Souscriptions réalisées

Montant	92 253
Nombre de titres émis	975
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

##### Rachats effectués



Montant	(1 798)
Nombre de titres rachetés	(19)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 311)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	840
Frais de négociation de titres	(418)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 956)
<u>Capital au 31-03-2024</u>	
Montant	1 628 926
Nombre de titres	17 341
Nombre d'actionnaires	37

#### NOTE 8 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres accusent un solde nul pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024, ainsi que pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023 :

	du 01/01 au 31/03/2024	du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
<b><u>Dividendes</u></b>			
- des actions	-	-	73 528
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>73 528</b>

**NOTE 9 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 à 5.411 dinars contre 4.132 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent ainsi :

	<b>du 01/01 au 31/03/2024</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2023</b>	<b>Année 2023</b>
Rémunération du gestionnaire	1 546	1 181	6 102
Rémunération du dépositaire	386	295	1 526
Rémunération du Distributeur	3 478	2 656	13 730
<b>TOTAL</b>	<b>5 411</b>	<b>4 132</b>	<b>21 357</b>

**NOTE 10 : AUTRES CHARGES**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 à 6.903 dinars contre 6.625 dinars pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille ainsi :

	<b>du 01/01 au 31/03/2024</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2023</b>	<b>Année 2023</b>
Redevance CMF	386	295	1 526
Services bancaires et assimilés	29	31	1 875
Taxes	140	130	527
Frais de publications	1 493	1 355	5 496
Honoraires CAC	1 776	1 761	7 142
Jetons de Présence	2 486	2 466	10 000
Autres	592	587	2 381
<b>TOTAL</b>	<b>6 903</b>	<b>6 625</b>	<b>28 946</b>

## **NOTE 11 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS**

**Rémunération du gestionnaire** : La gestion de l'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération du dépositaire** : L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération des distributeurs** : L'UBCI BOURSE et l'UBCI assure la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UBCI et l'UBCI BOURSE perçoivent une rémunération de 0,9% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.